



60^{ième} session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW60 14-24 mars)
New York (14-16 mars 2016)

Intervention de Madame Laurence Rossignol
Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes

Discours général de la France pour la 60^{ième} session

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,

En 1995, les Etats membres se sont accordés sur la nécessité d'améliorer la condition des femmes. Ils ont développé un plan d'action faisant de la promotion des droits des femmes un objectif de développement à part entière.

Vingt ans ont passé depuis la déclaration de Pékin. Les progrès féministes sont importants, de nombreux droits ont été reconnus dans de nombreux pays. Mais beaucoup reste à faire pour la défense et la protection des droits des femmes.

Aujourd'hui, nous constatons que ces engagements sont parfois remis en question, sous l'influence de courants conservateurs, des extrémismes religieux et d'un certain relativisme culturel.

L'ensemble des temps diplomatiques sont en jeu qu'il s'agisse de la gestion immédiate des crises humanitaires, de la solidarité internationale en faveur des pays les plus pauvres, et enfin de la préservation à long terme de la planète.

Les femmes sont frappées de plein fouet par les privations de libertés, les violences, telles que l'utilisation du viol comme arme de guerre. En Irak, en Syrie, elles sont réduites à l'esclavage par Daesh, avec pour motif le fait de ne pas partager la même foi, mais surtout, d'être des femmes.

Pour autant, ces violences ne se limitent pas à quelques zones de guerre. Partout dans le monde, des femmes sont confrontées aux violences physiques, sexuelles, à la prostitution, aux féminicides, aux violences au sein du couple, aux mariages forcés, ou encore aux mutilations sexuelles.

Donc, on ne peut pas dire qu'il y a d'un côté la sécurité et de l'autre le développement. C'est la même chose. D'un côté, le climat et de l'autre le développement. C'est la même chose. On ne peut pas dire, d'un côté la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autre la justice sociale. C'est la même chose.

Tous les agendas, qu'il s'agisse de la mise en œuvre des résolutions Femmes, Paix et sécurité, de l'agenda 2030 du développement durable, ou de l'accord de Paris pour le climat



convergent vers le même objectif : la garantie, le respect et la promotion des droits humains fondamentaux. Sur tous ces enjeux, la France souhaite qu'une attention prioritaire soit donnée aux femmes.

L'égalité femmes-hommes est un impératif éthique et politique, c'est aussi une condition d'efficacité de nos politiques en faveur du développement durable.

Mais nous devons encore le constater, et c'est la raison de notre présence ici à cette 60^{ième} session de la Commission sur la condition des femmes, l'engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes est loin d'être universel, et les violations des droits fondamentaux sont encore largement répandues.

Les chiffres témoignent du long chemin qui reste encore à parcourir. Il y a un sujet qui me préoccupe particulièrement.

La proportion d'avortements non sécurisés ne cesse d'augmenter. Ils représentent selon les dernières estimations, 13% des décès maternels. La situation actuelle est déplorable et dramatique.

Là où les avortements sont interdits, il y a quand même des avortements mais qui mettent les femmes en danger.

C'est pourquoi la France encourage les Etats-membres à éliminer les barrières légales qui freinent l'accès des femmes et des adolescentes à un avortement sécurisé notamment en suivant les recommandations du rapporteur spécial sur le droit de toute personne à jouir du meilleur état de santé mentale et physique possible. Il s'agit de :

- dépenaliser l'interruption volontaire de grossesse et de supprimer les lois qui s'y rapportent, notamment celle sur l'interdiction de l'IVG ; d'envisager en tant que mesure intermédiaire, la formulation par les autorités compétentes de politiques et de protocoles imposant un moratoire à l'application des lois pénales qui concernent l'IVG ;
- d'assurer l'accès à des services sans risque et de qualité, en recourant à des services conformes aux protocoles de l'OMS ;
- de veiller à ce que des informations exactes au sujet de l'interruption volontaire de grossesse soient disponibles au public et à ce que les prestataires de soins soient pleinement au fait de la loi sur cette interruption et sur ces exceptions.

Le droit à l'avortement est un acquis majeur des femmes et le fruit d'un long combat pour leur droit de disposer librement de leur corps.

La France souhaite résolument le maintien du dialogue avec tous les partenaires sur ces sujets à partir de réalités concrètes sans idéologies et ni controverses.



Je vois deux situations en particulier où ce droit peut faire l'objet d'avancées concrètes et capitales : l'avortement en cas de viol ou d'inceste, l'avortement en cas de malformation du fœtus.

En temps de paix, mais plus encore en temps de guerre, les adolescentes et les femmes exposées aux violences sexuelles doivent avoir accès à l'avortement en vertu d'un principe du Droit international humanitaire, celui de non-discrimination dans les soins médicaux fournis aux victimes.

De la même façon avec le virus Zika, nous voyons l'exigence de prendre des mesures concrètes pour que les femmes disposent de l'information, et des services dont elles ont besoin face à un risque élevé de malformation grave du fœtus.

Mesdames, messieurs, nous ne ménagerons aucun effort pour convaincre les Etats de toutes les régions de faire de la prévention des avortements non sécurisés c'est-à-dire de la légalisation, une question prioritaire, et ce dans un esprit de grande amitié.

Face au sexisme et aux inégalités, nous devons donner un nouvel élan aux droits consacrés par la plateforme de Pékin. Pour cela, nous devons être vigilants et ambitieux. Défendre nos acquis tout en nous mobilisant pour de nouveaux progrès : voilà notre feuille de route.

Je me félicite de l'adoption en septembre des 17 objectifs du développement durable de l'agenda 2030. L'égalité femmes-hommes est pleinement intégrée, à la fois à travers l'objectif dédié, mais aussi de manière transversale dans les autres cibles et objectifs.

Nous devons maintenant réaliser la pleine application de ces objectifs dans les faits.

La France poursuivra avec force son action en faveur de l'égalité femme-homme dans les instances internationales. Le principe qui nous anime est un principe de solidarité envers toutes les femmes du monde entier.

Je vous remercie./.